

# Assemblée communale ordinaire de la Commune d'Auboranges

## Mercredi 9 décembre 2015 à 20h00 à la salle communale de l'abri de protection civile

L'assemblée communale a été convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 48 du 27 novembre 2015, un avis tous-ménages et un affichage au pilier public.

Présidence : Monsieur Christophe Jaccoud, syndic  
Scrutateurs : Monsieur Germain Bovet  
Monsieur Pierre Perrenoud  
Citoyens excusés : Monsieur Christian Donzé  
Monsieur Jean-François Charmoy  
Citoyennes et citoyens présents : 24 / majorité absolue : 13

### Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 21 mai 2015  
( ne sera pas lu mais peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site Internet [www.auboranges.ch](http://www.auboranges.ch))
2. Budget 2016
  - 2.1 Fonctionnement
  - 2.2 Rapport de la commission financière et approbation
3. Election d'un membre à la commission des naturalisations
4. Divers

Ouverture d'assemblée par Monsieur Christophe Jaccoud, syndic :

Il souhaite une cordiale bienvenue aux citoyens présents à cette assemblée ordinaire et annonce que pour faciliter la rédaction du procès-verbal, les délibérations seront enregistrées. Aucune objection n'est formulée.

**Aucune remarque ou opposition n'étant faite quant à l'ordre du jour et au mode de convocation, l'assemblée peut valablement délibérer. Elle est officiellement ouverte à 20h10.**

En préambule, Monsieur le syndic évoque le décès de Monsieur César Otéro décédé le 13 juin à l'âge de 69 ans et de Madame Montserrat Otéro décédée le 29 novembre à l'âge de 68 ans . Il prie l'assemblée de respecter quelques instants de silence en leur mémoire.

Il salue également Madame Séverine Péquignot, Monsieur Cyril Neyret et Monsieur Yvan Wirz nouvellement domiciliés dans la commune. Il les remercie d'être présents et leur souhaite une cordiale bienvenue à Auboranges.

### **1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 21 mai 2015**

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 21 mai 2015 n'est pas lu , celui-ci pouvant être consulté au secrétariat 10 jours avant l'assemblée, sur le site Internet de la commune ou sur demande transmis par courrier postal ou courriel.

Il ne fait l'objet d'aucune remarque.

**● Le procès-verbal de l'assemblée communale du 21 mai 2015 est soumis au vote. Il est approuvé à la majorité avec remerciements à Mme Pascale Jaccoud.**

Votants 24	Abstentions 4	Majorité 11	OUI 20	NON 0
------------	---------------	-------------	--------	-------

## **2. Budget 2016**

Présentation par Madame Myriam Desarzens Besson, caissière communale.

### **2.1 Fonctionnement**

L'extrait du budget 2016 est remis à chaque citoyen et il est largement commenté par la caissière et Monsieur Philippe Besson responsable des finances.

Total des charges	Fr. 906'548.60	
Total des produits		Fr. 864'123.90
<b>Excédent de charges</b>		<b>Fr. 42'424.70</b>

Les charges liées en faveur de l'Etat et des Associations dont nous sommes membres représentent environ 77% soit ~ Fr. 640'000.00. Par conséquent sur les 3/4 du budget de fonctionnement, la commune n'a aucune influence sur les montants qui lui sont dictés.

*Variation des charges et des produits par rapport au budget 2015, nouvelles dépenses et commentaires :*

#### **Enseignement et formation**

- Les charges sont en diminution par rapport à 2015 car les élèves du cercle scolaire ACER (Auboranges.Chapelle-Ecublens-Rue) sont en diminution et une nouvelle répartition des frais de l'école primaire entre le canton et les communes a été introduite. = - ~ **Fr. 13'000.00**

#### **Culture**

- Augmentation des charges du Conservatoire. Actuellement un seul enfant suit les cours contrairement à l'année dernière où aucun enfant n'était inscrit. = + ~ **Fr. 1'500.00**

#### **Affaires sociales**

- Tous les chiffres sont imposés à l'exception de la participation de la commune à la Journée des Aînés au Comptoir de Romont 2016. L'entrée au Comptoir ainsi que le repas sont offerts aux personnes retraitées qui souhaitent participer à cette manifestation. = + ~ **Fr. 500.00**

#### **Transports et communications**

- Nouvelle rubrique : participation de la commune à la contribution cantonale au fond fédéral d'infrastructure ferroviaire = + ~ **Fr. 1'700.00**

#### **Protection, aménagement et environnement**

- Les chapitres de l'eau potable, de l'épuration et des ordures n'influencent pas le résultat car ces comptes doivent s'équilibrer ainsi ils sont régis par le principe du pollueur-payeur. Si cela est nécessaire, le Conseil communal recalcule annuellement les taxes dans le cadre de ses compétences afin que l'équilibre des comptes soit assuré.

#### **Forêts**

- Désormais les forêts sont entièrement gérées par la Corporation forestière Glâne-Farzin.

#### **Finances, impôts, péréquation financière**

- Les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques ainsi que ceux sur les personnes morales sont calculés selon l'estimation cantonale basée sur les taxations effectives 2013 majorées d'un coefficient de progression indiqué par le Service cantonal des contributions.

*Depuis l'introduction de la péréquation en 2011, notre indice a fortement varié ce qui influence les montants que nous recevons et ceux que nous payons.*

#### Péréquation des ressources-année 2016

- participation communale au fond commun : Fr. 19'444.00 = + **~Fr. 18'000.00 par rapport à 2015**

#### Péréquation des besoins-année 2016

- le montant en faveur de la Commune est de Fr. 9'147.00 = - **~ Fr. 1000.00 par rapport à 2015**

Au terme de la présentation du budget de fonctionnement, Monsieur le syndic précise que l'excédent de charges prévu dans le budget représente près de 4.9% du total des recettes. La marge de manoeuvre de la commune se réduit inexorablement puisque le Canton tolère jusqu'à 5%. Dès que cette limite est atteinte, des mesures visant à augmenter les produits doivent être mises en place notamment une augmentation du taux d'imposition. D'ici là, le Conseil communal met tout en œuvre pour maintenir le taux d'imposition à 50 % en pratiquant une maîtrise des coûts soutenue.

Au terme de la présentation qui ne suscite aucune question, Monsieur le syndic remercie la caissière Madame Desarzens Besson pour son excellent travail et donne la parole à la commission financière pour la lecture de son rapport.

## **2.2 Rapport de la commission financière et approbation**

Monsieur Bertrand Décotterd, secrétaire de la commission financière donne lecture du rapport de celle-ci. Elle a constaté que le budget de fonctionnement 2016 présente un résultat déficitaire de Fr. 42'424.70 qui est juste inférieur à 5% des recettes, ce qui permet de maintenir le taux d'impôts à 50%. La commission relève les points suivants :

- La taxe non-pompier reste inchangée à Fr. 150.00, tout en permettant d'alimenter la réserve.
- Depuis 2015, les communes doivent dépouiller et envoyer le résultat des votations et élections par voie électronique. Pour ce faire, une connexion Internet Wifi pour Fr. 60.00/mois est prévue dans le bâtiment communal.
- Des travaux d'entretien de la salle polyvalente sont nécessaires. Aussi les coûts d'exploitation ont été revus à la hausse de ~20% , soit près de Fr. 3'600.00
- Un entretien extraordinaire de Fr. 110'000.00 est prévu sur la salle du Bicubic à Romont. La part de notre commune est estimée à ~Fr. 1'050.00
- Les coûts liés à la santé sont en augmentation de ~5%.
- Les coûts liés aux structures d'accueil de la petite enfance sont en augmentation. Le calcul de la subvention communale se base sur le revenu déterminant indiqué sur l'avis de taxation des parents.
- Le budget pour l'approvisionnement en eau potable est basé sur un prix de Fr. 5.00/m<sup>3</sup> avec une perte du réseau évaluée à 8%. Ceci permet d'attribuer Fr. 33'090.00 à la réserve de fonctionnement. Compte tenu du niveau de la réserve d'investissement pour les eaux usées (Fr. 261'812.45 au 31.12.2014), la perception de la taxe de base est suspendue jusqu'au rétablissement de l'équilibre du compte de fonctionnement de l'eau.
- Le montant à budgétiser pour les impôts, défini selon les statistiques du Canton , a dû être augmenté de 7,3% par rapport à 2013.
- La projection des impôts 2016 ne permet pas de compenser 100% de l'augmentation de certaines charges et la baisse de quelques subventions, ce qui amène le budget 2016 à un déficit de Fr. 42'424.70. Malgré cela, le Conseil communal garde sa ligne de conduite et va continuer à tout mettre en oeuvre pour maintenir le taux d'impôts à 50%. Toutefois, il est conscient que que les investissements votés ces dernières années par les communes glânoises demanderont à un moment donné un réajustement graduel du taux d'imposition.

La commission financière remercie le Conseil communal ainsi que la caissière pour la préparation du budget 2016 et le soumet à l'approbation de l'assemblée communale.

● **Le budget de fonctionnement 2016 est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité des voix.**

Votants 24	Abstentions 0	Majorité 13	OUI 24	NON 0
------------	---------------	-------------	--------	-------

Aucun investissement n'est actuellement prévu pour 2016. C'est une volonté du Conseil communal qui a choisi de mener à terme différents investissements votés par les citoyens lors de précédentes assemblées, en particulier l'extension du réseau d'eau potable et de défense-incendie à la Route du Moulin. En fonction du résultat des comptes 2015, le Conseil communal proposera peut-être lors de la prochaine assemblée communale de nouveaux investissements.

**3. Election d'un membre à la commission des naturalisations**

Cette élection fait suite au décès de Monsieur César Otéro, membre de la commission depuis sa création en 2011. Le Conseil communal s'est approché de **Monsieur Patrick Blot** qui a donné son accord pour être candidat à cette élection marquant son intérêt à œuvrer au sein de cette commission composée de Mesdames Aude Echenard, Nathalie Defferard Crausaz, Sandrine Collet Daehler et de Monsieur Eric Dénervaud. Monsieur le syndic demande à l'assemblée si elle a une autre proposition à faire, ce qui n'est pas le cas.

**L'élection de Monsieur Patrick Blot au sein de la commission des naturalisations est donc soumise au vote et c'est à la majorité des voix qu'il est élu. Le Conseil communal le remercie pour son engagement envers notre commune.**

Votants 24	Abstentions 1	Majorité 13	OUI 23	NON 0
------------	---------------	-------------	--------	-------

La commission devra se réunir très prochainement pour se constituer en vue de l'étude d'un dossier déposé récemment par une famille domiciliée dans la commune.

**4. Divers**

Informations du Conseil communal :

**Renouvellement des autorités communales**

Au terme de la législature 2011-2016, Monsieur le syndic a le plaisir de remercier ses collègues pour l'excellente et active collaboration durant ces 5 dernières années au cours desquelles des dossiers importants ont été traités. C'est avec une satisfaction marquée qu'il peut annoncer ce soir que 4 Conseillers sortants se représenteront aux prochaines élections à savoir : Messieurs Philippe Besson, Patrick Daehler, Eric Dénervaud et lui-même. Quant à Monsieur Philippe Pittet, élu en 2012 au cours d'une élection complémentaire, il renonce à un nouveau mandat. Aussi, le Conseil communal est à la recherche d'une ou d'un candidat à l'élection au Conseil communal qui se déroulera le 28 février 2016. Il incite tous les citoyens portants intérêt à la collectivité publique et à l'avenir de notre commune à prendre contact avec un membre du Conseil communal qui se fera un plaisir de lui expliquer les tenants et aboutissants de cette fonction très intéressante et parfois gratifiante. Au nom du Conseil communal, il remercie chaleureusement Monsieur Philippe Pittet pour l'immense travail accompli durant son mandat et relève le plaisir qu'il a eu à travailler avec lui.

### Site Internet de la commune

Le site Internet de la commune, désormais à disposition des internautes depuis quelques années est présenté dans les détails par Philippe Besson. Il regorge d'informations précieuses et apporte une réponse à la grande majorité des questions que peuvent se poser les habitants mais aussi toutes les personnes qui portent intérêt à notre commune. Au terme de la présentation, Monsieur le syndic remercie Monsieur Philippe Besson responsable du site qui a pour mandat de l'actualiser régulièrement en y insérant toutes les nouvelles informations.

### Agrandissement et rénovation du cycle d'orientation de la Glâne

Présentation du projet COG-2020 par Monsieur Christophe Jaccoud :

Inauguré en 1973, les bâtiments du CO et ses équipements ont vieilli et n'ont joui que de très peu de rénovation et d'un minimum d'entretien en 40 ans. Le Cycle d'orientation de la Glâne comprend 2 bâtiments pour les salles de classe, le sport et le restaurant scolaire. Il accueille actuellement 910 élèves qui occupent 43 salles de classes et il aura atteint sa capacité maximale en 2018 car en 30 ans la population glânoise a augmenté de 60% . Il est aujourd'hui nécessaire d'entreprendre des démarches pour assurer la qualité de l'enseignement en créant notamment de nouvelles salles de classes et en améliorant toute l'isolation du bâtiment. Le projet COG-2020 repose sur la rénovation et la réorganisation des bâtiments actuels ainsi que la construction d'une nouvelle annexe entre le site de l'école et le Bicubic. La piscine ne peut être rénovée dans son espace actuel pour répondre aux besoins scolaires du district. Le projet , qui sera soumis en votation populaire le 28 février prochain prévoit d'une part d'utiliser cet espace pour les nouvelles classes et d'autre part de construire un nouveau complexe scolaire et sportif avec piscine. Le montant total des travaux d'agrandissement et de rénovation est estimé à 63 millions de francs avant subventions. Des séances d'informations publiques sont prévues dans le district au début de l'année 2016.

#### → **La rénovation (36 MIO)**

- Création de 8 nouvelles salles de classe
- Réorganisation générale de l'agrandissement de toutes les salles de classe de 65 à 78 m2
- Création d'une bibliothèque et d'une ludothèque régionales
- Réaménagement du service dentaire scolaire

#### → **L'agrandissement (27 MIO)**

- Un espace aquatique (bassin de 25m à 5 lignes d'eau, bassin d'apprentissage, bassin de plongeon, pataugeoire, salle d'enseignement) → espace ouvert au public et aux écoles primaires
- Des salles d'activités physiques (rythmique, danse, fitness, hammam, sauna) → espace ouvert au public
- Des salles pour le Conservatoire (6 studios d'enseignement musical, un auditorium)
- Une cafétéria

Le projet bénéficie de diverses subventions cantonales. Leur montant est estimé à 2 MIO pour les classes supplémentaires et 6 MIO pour les nouveaux bassins. Cette somme n'est valable que pour la construction de 4 bassins et ne sera pas attribuée en cas de rénovation de la piscine actuelle. Si les communes et citoyens donnent leur accord, la mise à l'enquête aura lieu au printemps 2016 et les travaux pourraient débuter en janvier 2017.

Au terme de sa présentation, Monsieur Jaccoud précise que si ce projet est refusé, il faudra obligatoirement construire un nouveau bâtiment pour y aménager de nouvelles salles de classes afin de s'adapter à la nouvelle loi scolaire ainsi qu'à l'évolution démographique du district. Il invite donc la population à se rendre aux urnes le 28 février 2016 pour manifester ou pas son soutien à ce projet d'envergure qui a également pour mission de créer un lieu de rencontre et de promouvoir l'enseignement, le sport , la musique et la culture dans notre district.

La parole n'est pas demandée.

Au terme de l'assemblée et au nom du Conseil communal, Monsieur le Syndic adresse ses remerciements aux citoyennes et citoyens qui ont accepté les objets qui leur ont été soumis. Ses remerciements vont également aux membres de la commission financière pour leur excellent travail et leur précieuse collaboration. Il remercie également ses collègues du Conseil communal, la secrétaire et la caissière ainsi que toutes les personnes qui collaborent au bon fonctionnement de la commune.

A tous, il souhaite de très belles fêtes de fin d'année et une excellente année 2016 en rappelant l'apéritif du Nouvel-An le dimanche 3 janvier 2016 auquel toute la population est cordialement invitée.

C'est avec plaisir qu'il invite tous les participants à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est levée à 21h10.

La secrétaire

Le syndic